



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 27 mars 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2012

SEANCE DU 2 AVRIL 2012

Délibération n° D20120145

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU DONJON ET SES ABORDS :
APPROBATION DU MARCHÉ DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES
PREVENTIVES

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 11 avril 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : - M. Nicolas MARJAULT

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pascal DUFORESTEL donne pouvoir à Geneviève GAILLARD

Excusés :

Conseillers :

- Mme Dominique BOUTIN-GARCIA

AMERU

**AMENAGEMENT DE LA PLACE DU DONJON ET SES ABORDS :
APPROBATION DU MARCHÉ DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES
PREVENTIVES**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de l'aménagement de la place du Donjon et ses abords, la ville de Niort a sollicité auprès de la DRAC Poitou-Charentes la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif aux abords du Donjon. Ce diagnostic a permis de mettre à jour des structures d'un intérêt majeur appartenant au système défensif du Donjon de Niort, notamment la Courtine et la Salpetrière.

Le préfet de la Région Poitou-Charentes a prescrit par arrêté du 4 mai 2011 la réalisation d'une fouille préventive préalable aux aménagements.

Pour ce faire, une procédure de passation de marché dont l'objet est la réalisation d'une opération de fouilles préventives selon la loi n°2003-707 du 1^{er} août 2003 modifiant la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, a été lancée en août 2011.

Un marché a été attribué à HADES, d'un montant de 251 672,52 €TTC dont 205 937,92 €TTC en tranche ferme et 45 734,60 €TTC en tranche conditionnelle (en cas de découverte majeure).

Le délai d'exécution des travaux de la tranche ferme est fixé à 13 semaines y compris la période de préparation de 2 semaines. Le délai d'exécution des travaux de la tranche conditionnelle est fixé à 3 semaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché de fouilles archéologiques préventives à l'entreprise HADES, pour un montant total de 251 672,52 €TTC,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE